

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

840/10

L'an deux mille dix et le mardi 14 décembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, Nadine SISTERNES,
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Stephan BOYER, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, Jacques DUSSEAU, Jean-Claude FADAT, Robert GAIRAUD, André GALINIER, José GINER, Rémy GLOMOT, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Enriqué MATA, Michel MAS, Alain MICHEL, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Michel PREVOST, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Philippe ROUGEOT, Alain RY AUX, Alain SENEGAS, François TAUPIN, Michel TRINQUIER

Absents excusés :

Mme, Monique MOLINIER
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, André FRETAY

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
30 DEC. 2010
SERVICE COURRIER

Objet : Engagement d'une consultation pour les prestations de service de travail intérimaire

Monsieur le Président propose de lancer une consultation sous la forme d'un marché à bons de commande, selon l'article 30 du Code des Marchés Publics, afin de retenir une société de travail temporaire qui sera en charge de fournir du personnel intérimaire à la collectivité.

Le recours au travail temporaire se fera exclusivement pour les remplacements de courte durée, inférieure à une semaine, et sur des absences imprévues de type « maladie ordinaire » et/ou accident du travail.

La durée de ce marché sera de 1 an, reconductible 3 fois.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

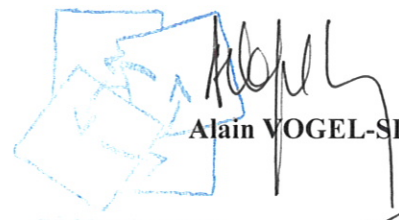
APPROUVE le dossier de consultation des prestataires pour le marché de prestations de service de travail intérimaire.

AUTORISE le Président à engager la consultation susmentionnée.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER

PEZENAS-AGDE
SICTOM